

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/66

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2014 en matière de développement économique. Il traduit le soutien croissant que le Département souhaite apporter, malgré les contraintes budgétaires qui sont les siennes, à l'économie et à l'emploi bas-rhinois en période de crise. La poursuite et même l'intensification de son action en faveur de l'implantation d'entreprises et la création d'emplois s'élèvera à 14,09M€ en 2014, effort supérieur à celui de 2013 (12,94M€).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	13 415 000,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	637 636,41
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	41 000,00
	TOTAL	14 093 636,41

Pour faire face à la crise économique que traverse notre pays depuis plusieurs années et agir de manière efficace pour maintenir et créer de nouveaux emplois, le Conseil Général a souhaité renouveler et même intensifier son action. Grâce à la mise en place de plusieurs dispositifs complémentaires qui concernent à la fois l'offre économique foncière mais également le soutien à l'immobilier des entreprises, le Département souhaite participer pleinement à la dynamique de son territoire. Pour information, à la fin du mois d'octobre 2013 les chiffres du chômage étaient de 9%, en légère baisse (- 0,1 %) par rapport au trimestre précédent et en deçà du niveau national à 10,5%. De la même manière, le dynamisme des entreprises bas-rhinoises s'est traduit par l'enregistrement d'un excédent de la balance commerciale (+ 26 millions d'euros) de notre département pour un montant d'exportations dépassant les 4 milliards d'euros.

2121 - Immobilier d'entreprises

Les interventions en faveur de l'immobilier d'entreprise s'adressent aux communes et à leurs groupements ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte. Elles contribuent à favoriser l'implantation ou l'extension d'entreprises emportant la création d'emplois.

L'année 2013 s'est caractérisée par une activité qui est restée soutenue au regard du volume financier mandaté par le Département :

- financement de 13 dossiers ALSABAIL, qui ont bénéficié d'avances sans intérêts d'un montant global de plus de 10M€ ; concernant les projets économiques suivants : COFCO Colin Palc, Kuhn SA, Prodécoupe, Tarifold, Coiffance Enzo, Turlupain, Jardins Altair, Pharmaster, Schwebel, Hunsinger, Jus de fruit d'Alsace, Biosynex et BF production.

- soutien de 2 commerces de proximité à Melsheim et Saint-Pierre, pour un montant global de 25 000 €.

Au regard de l'activité prévisionnelle pour 2014, un montant de 3 455 000 € sous forme d'avances sans intérêts est proposé au bénéfice d'ALSABAIL, organisme relais des aides des collectivités à l'immobilier d'entreprises.

Concernant les dispositifs « bâtiment-relais », « pépinière d'entreprises » et « hôtel d'entreprises », il est proposé l'inscription de 550 000 € de crédits de paiement, afin d'assurer le solde de dossiers engagés sur les exercices précédents (Biocluster de Strasbourg), ainsi que les premiers paiements pour les projets à intervenir en 2014 (Hôtel d'entreprises à Saverne, Hall d'activités bois à Eschbach).

Enfin, une enveloppe prévisionnelle de 200 000 € est proposée au titre du dispositif départemental de soutien à la création de locaux de commerce de proximité, notamment pour les projets de Sarre-Union et d'Alteckendorf.

2122 - Plates-formes départementales d'activités

Le Département a lancé au début des années 2000 un projet ambitieux d'aménagement de zones d'activités pour répondre à un déficit en matière d'espaces fonciers économiques suffisamment spacieux et connectés aux infrastructures de transport pour répondre aux besoins des entreprises. Cette politique a également pour ambition de mieux maîtriser la consommation d'espace foncier.

Cela s'est traduit par un premier plan d'aménagement qui a permis la réalisation de quatre plateformes réparties équitablement sur le territoire bas-rhinois qui aujourd'hui remplissent un double rôle, à la fois stratégique pour l'économie bas-rhinoise toute entière (ces zones ayant des vocations complémentaires proposant une offre diversifiées aux futurs investisseurs) et confortant la dynamique locale grâce à la mise en place d'une solidarité fiscale fédérant plusieurs communautés de communes appartenant à un même bassin d'emploi autour d'un même projet économique.

Enfin, l'instruction d'une charte de développement durable a permis d'augmenter la qualité environnementale de ces zones tant sur le plan de leur intégration paysagère, du respect de l'environnement et de la recherche d'économies d'énergie.

Le Département se propose de soutenir fortement la création de cinq ou six plates-formes départementales d'activités à vocation industrielle pour l'accueil d'entreprises à l'échelle d'un bassin d'emplois, et d'une ou deux plates-formes dédiées aux activités logistiques (plateformes de Thal-Drulingen, du Martelberg, du Port autonome de Lauterbourg, de Brumath, et de Dambach).

Pour 2014, l'inscription prévisionnelle des crédits tient compte à la fois des besoins des maîtres d'ouvrages pour les opérations les plus avancées, et des prévisions financières de la collectivité départementale.

Ainsi les crédits proposés pour 2014 se répartissent de la manière suivante :

- 41 000 € au titre des aménagements fonciers,
- 1,3M€ pour les avances de la PFDA de Dambach-la-Ville
- 2,9M€ pour les avances de la PFDA de Brumath.

2123 - Zones d'activités

Conformément à la logique des contrats de territoires, les interventions départementales privilégient l'intercommunalité.

Les projets sont soumis à l'expertise des services départementaux et de l'ADIRA, exprimée sur la base du respect de critères qualitatifs, adaptés à chaque cas d'espèce. Cette

expertise est aussi destinée à aider le maître d'ouvrage à prévenir les difficultés techniques, économiques, juridiques et environnementales, en amont du projet. Il convient de noter que les nouveaux projets de zones d'activités doivent nécessairement prendre en compte les principes de développement durable et de gestion des zones tels que définis dans la Charte de développement durable des zones d'activités du Bas-Rhin mise en place en 2010.

En 2013, le Département s'est engagé pour le financement d'un nouveau projet de zone d'activités : le Parc d'activités intercommunal d'Obernai.

Pour 2014, les crédits proposés permettront le financement de dossiers engagés sur les exercices précédents, et le financement des nouveaux projets, notamment la zone d'activités de Woerth.

2124 - Reconversion de friches économiques

L'intervention départementale en faveur des friches économiques vise à constituer des réserves foncières évitant de créer de nouvelles zones d'activités dans les secteurs où les friches peuvent être reconverties, à résorber les points noirs paysagers, aménager les espaces récupérés pour le développement d'activités nouvelles, de l'habitat ou de la rénovation urbaine.

Au cours de l'année 2013, un dossier de résorption de friche économique a été accompagné par la collectivité départementale pour un montant de 20 500 € (friche «Val Vil Service» à Villé).

Pour l'exercice 2014, les crédits proposés sont destinés au paiement de projets engagés sur les exercices précédents (friches Steinheil à Rothau et Val Vil Service à Villé). Ils permettront par ailleurs le financement de nouveaux projets en fonction de leur évolution, notamment à Schirmeck, Sarre-Union, Wissembourg, etc.

Il est à noter que depuis octobre 2009 le dispositif d'aide en faveur de la résorption des friches économiques est harmonisé, dans ses principes, avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

2125 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)

Conformément à la convention de financement pluriannuelle pour les exercices 2009 à 2018, entre les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ainsi que l'EPELFI et l'Etat, le département apporte à l'EPELFI une contribution aux dépenses d'investissement (hors immobilier) : investissements complémentaires et provision pour renouvellement.

Pour l'année 2014, les crédits prévus au budget primitif s'élèvent à 637 636,41 €, en hausse par rapport à la somme engagée en 2013. Cette augmentation est liée à la perception antérieure d'un produit exceptionnel de la taxe qui sert d'assiette au calcul de la contribution des Départements. Ce montant est susceptible d'être minoré en cours d'année, en fonction du produit de la redevance qui sera perçue auprès des usagers du livre foncier informatisé comme le prévoit la convention précitée.

2126 - Maison de l'Alsace à PARIS

Crédits proposés pour le BP 2014 : 2 730 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 2 700 000 €

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, propriétaires indivis de l'immeuble de la Maison de l'Alsace à Paris, sis au 39 avenue des Champs Elysées, ont engagé une vaste opération de restructuration du bâtiment.

Ce projet majeur des deux collectivités va permettre de faire de la Maison de l'Alsace à Paris une véritable vitrine qui assurera d'importantes missions en matière économique, touristique, culturelle, médiatique et internationale.

Conçue comme une ambassade de l'Alsace, elle sera, à sa réouverture à la fin de l'année 2014, un lieu de promotion de l'Alsace, d'évènementiel, de rencontres professionnelles et de communication.

Afin d'éviter durant la phase des travaux toute interruption d'activité de la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP), les deux Départements, actionnaires majoritaires, ont convenu avec cette dernière, provisoirement relocalisée rue de Marignan, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens, les modalités d'exercice des missions liées à la promotion économique et touristique de l'Alsace pendant les phases avant et durant travaux.

L'année 2014 sera également consacrée à la mise en place de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation future de la Maison de l'Alsace. L'analyse des différentes possibilités offertes a conduit en effet à privilégier le choix d'une délégation de service public pour contractualiser avec le futur exploitant. Il s'agit pour les deux Départements d'un processus essentiel pour que le fonctionnement mis en place pour la Maison de l'Alsace soit à la hauteur des ambitions affichées et de l'investissement consenti.

Il est rappelé que les dépenses liées au projet architectural de même que les subventions d'exploitation allouées à la SFMAP sont prises en charge à parité par les deux Départements.

Pour l'exercice 2014, les inscriptions budgétaires s'établissent à 2 500 000 € en investissement et 230 000 € au titre de la convention d'objectifs de la SFMAP.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2121	Immobilier d'entreprise	3 000 000,00 €	4 200 000,00 €
2122	Plates formes départementales d'activités	5 020 000,00 €	4 241 000,00 €
2123	Zones d'activités	1 620 000,00 €	1 985 000,00 €
2124	Reconversion de friches économiques	0,00 €	300 000,00 €
2125	Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)	600 000,00 €	637 636,41 €
2126	Développement de la représentation à Paris	2 700 000,00 €	2 730 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires relatives au développement économique exposées dans le présent rapport et traduites dans le budget primitif 2014, pour un montant total de 14 093 636,41€.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL